

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211009-2021_10_09_10-DE



Landéda, le 1^{er} octobre 2021

CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2021

FIXATION DE TARIFS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ESPACE DE COWORKING

RAPPORT N°10/07/2021

Ti Coworking a ouvert officiellement ses portes au 1^{er} septembre 2021. Cet espace permet aux créateurs d'entreprises, travailleurs indépendants, étudiants, demandeurs d'emploi, télétravailleurs... de disposer d'un lieu de travail flexible, et de favoriser les rencontres entre professionnels.

A l'occasion du Conseil Municipal du 30 janvier 2021, les tarifs de location mensuelle et de location ponctuelle ont été validés pour chacun des espaces de travail. Lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2021 des tarifs complémentaires ont été adoptés (tarifs des copies noir et blanc et couleur ; perte de badge et clés de casier).

Pour l'utilisation de l'imprimante, les utilisateurs utiliseront une carte, permettant de comptabiliser le nombre de copie effectuées par chacun d'eux, copies qui seront ensuite refacturées à l'utilisateur.

C'est pourquoi, il est aujourd'hui nécessaire de fixer un tarif complémentaire en cas de perte de la carte par l'utilisateur.

Le tarif proposé est le suivant :

- Carte d'accès à l'imprimante (remplacement) : 5,00 €

Je vous propose donc de fixer le tarif complémentaire, tel que présenté ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211009-2021_10_09_10-DE



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 24
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°10/07/2021

Réunion du 09 octobre 2021

FIXATION DE TARIFS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ESPACE DE COWORKING

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents :

Jean-Luc CATTIN donne procuration à Christine CHEVALIER

Philippe COAT donne procuration à David KERLAN

Marine VAUTIER donne procuration à Camille SORDET

Madame Pascale BIHANNIC a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Anne POULNOT-MADEC, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

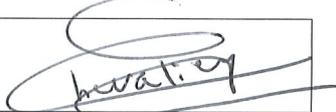
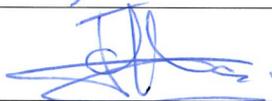
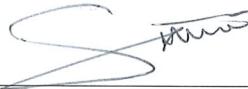
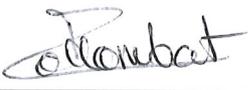
ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif supplémentaire pour une carte d'accès à l'imprimante (remplacement) à 5,00 €.

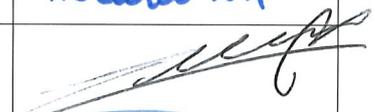
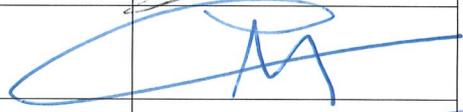
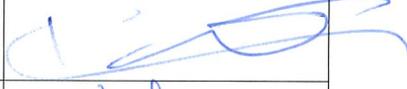
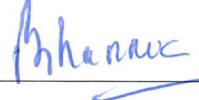
Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211009-2021_10_09_10-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	Procuration
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	Procuration
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procuration
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211009-2021_10_09_10-DE